

CED ACTIVITIES INFO

Edition 3 – Juillet 2012



Introduction

La section I de notre bulletin fait rapport des activités politiques du Président et des membres du Conseil du CED et présente une synthèse du travail des groupes de travail, des groupes de projet du Conseil et du Bureau de Bruxelles. La section II examine de plus près les groupes de travail du CED et les groupes de projet du Conseil d'administration, leurs priorités politiques pour 2012-2013 et, ce qui est plus important, les experts qui rendent leur travail possible. Dans la section III, les associations membres du CED partagent leurs informations et leurs points de vue sur des questions actuelles.

BOUCHE SAINE, VIE SAINE, VIEILLISSEMENT EN BONNE SANTÉ ÉVÉNEMENT DU CED AU PARLEMENT EUROPÉEN

Le 26 juin 2012, le député européen Cristian Silviu Buşoi a animé l'événement du CED intitulé « **Healthy mouth, healthy living, healthy ageing: Investing in prevention is the most cost-effective approach to healthcare** » (Bouche saine, vie saine, vieillissement en bonne santé : investir dans la prévention est l'approche la plus économique des soins de santé), au Parlement européen à Bruxelles. Plus de 50 participants ont assisté à l'événement, parmi lesquels les délégués de 14 associations et chambres dentaires nationales de toute l'Europe, ainsi que des représentants de l'ADEE (Association for Dental Education in Europe), de l'Union Française pour la Santé Bucco-dentaire, de l'EHN (European Heart Network), de la AGE Platform Europe, de la European Region of the World Confederation for Physical Therapy (ER-WCPT), de l'industrie et des assistants de députés européens.

Ont pris la parole le président du CED, le Dr Wolfgang Doneus, et la présidente du Groupe de travail Santé bucco-dentaire du CED, la Dre Paula Vassalo, ainsi que le Prof. Frauke Müller, secrétaire du Collège européen de géro-dentologie, la Dre **Katrín Fjeldsted**, présidente élue du Comité Permanent des Médecins

Européens (CPME), Paul De Raeve, secrétaire général de l'EFN (European Federation of Nurses Associations), Mervi Jokinen, présidente de l'EMA (European Midwives Association), Jurate Svarcaite du Groupe Pharma-ceutique de l'Union Européenne (GPUE) et Elizabeth Manero, directrice de Health Link, un groupe d'intérêt indépendant de patients. Parmi les principaux messages qui se sont dégagés de l'événement, on citera un rappel du fait que la santé bucco-dentaire fait partie intégrante de la santé et du bien-être en général ; le fait que s'attaquer aux maladies bucco-dentaires séparément des maladies générales n'est efficace ni d'un point de vue médical, ni du point de vue des coûts ; la nécessité d'intégrer la santé bucco-dentaire dans la prévention générale et la promotion de la santé aux niveaux national et européen. Les participants ont également noté que la santé bucco-dentaire des personnes âgées pose des défis spécifiques, qui exigent des changements systémiques et un financement suffisant, et ils ont préconisé des approches interdisciplinaires et intégrées des soins de santé, visant à améliorer la formation, la coopération et l'échange d'informations entre les différentes professions de soins de santé et les patients.

Un rapport complet sera disponible début septembre sur le site Web du CED.

SECTION I – ACTIVITÉS INTERNES DU CED PRÉSIDENT DU CED

ÉVÉNEMENTS À BRUXELLES

En juin, le président du CED **Wolfgang Doneus** s'est rendu deux fois à Bruxelles : le 5 juin pour participer à la conférence sur les professions libérales et les organisations professionnelles, organisée en collaboration avec la BZÄK (voir article en page 5) et le 26 juin pour prendre la parole lors de l'événement sur la santé bucco-dentaire organisé par le CED au Parlement européen. Lors de l'événement de la BZÄK, il a rencontré la députée européenne Bernadette Vergnaud, rapporteure de la commission IMCO sur la directive sur les qualifications professionnelles, tandis que l'événement du CED lui a permis de s'entretenir avec les représentants des autres professions de soins de santé, dont la nouvelle présidente élue du CPME, la Dre **Katrín Fjeldsted**, qui dirigera le CPME de 2013 à 2015.

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CED

ÉVÉNEMENTS LIÉS À L'INDUSTRIE DENTAIRE

Le 31 mai, **Marco Landi**, administrateur du CED, a participé à un dîner organisé par l'ADDE (Association of Dental Dealers in Europe) et la FIDE (Fédération de l'industrie dentaire européenne) au Parlement européen. Lors de cet événement,



animé par le député européen Paul Rübiger (Autriche, PPE) et auquel a participé le député européen Matteo Salvini (Italie, EFD), Marco Landi s'est adressé aux participants et a demandé aux députés européens que la santé bucco-dentaire reste une priorité dans leur programme, en dépit de la crise économique. Il a souligné l'importance d'un retrait progressif de l'amalgame dentaire plutôt que de son abandon, et il a rappelé l'engagement des dentistes à suivre des pratiques respectueuses de l'environnement. Enfin, il a exprimé des préoccupations quant aux tentatives de développement de normes européennes pour la prestation des soins dentaires et au projet de [règlement relatif à la normalisation européenne](#).

GROUPES DE TRAVAIL DU CED (GT)

GT FORMATION ET QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES (GT EPQ)

Le 8 juin, Nina Bernot, Directrice du Bureau de Bruxelles du CED, a représenté le CED à la **réunion des professions de soins de santé avec la députée européenne Emilie Turunen**, contre-rapporteuse des Verts pour la directive sur les qualifications professionnelles au sein de la Commission du marché intérieur et de la protection du consommateur (IMCO). Parallèlement à la discussion de la [position commune des professions de soins de santé](#), Madame Turunen s'est également intéressée aux suggestions spécifiques des dentistes concernant la directive.

Le 13 juin, **Sara Roda, chargée des politiques du CED, a rencontré l'assistant de la députée européenne Anja Weisgerber** afin de présenter et discuter la [position du CED sur la directive relative aux qualifications professionnelles \(DQP\)](#). Madame Weisgerber est chargée de la préparation du projet d'avis sur la DQP de la Commission environnement, santé publique et sécurité alimentaire (ENVI). Son [projet d'avis](#) a

été publié le 20 juillet (disponible pour le moment en allemand uniquement). Madame Weisgerber soutient l'amendement du CED prévoyant d'inclure les 5000 heures d'études théoriques et pratiques dans l'article 34 paragraphe 2 de la DQP. Elle propose également la suppression du nouveau paragraphe 4 de l'article 34, proposé par la Commission, concernant les actes délégués.

Les 3 et 4 juillet, **Madame Barbara Bergmann-Krauss, ancien membre du GT, a participé à la réunion préliminaire des groupes de référence ESCO** en qualité d'expert et pour le compte du CED. ESCO, la taxonomie multilingue des aptitudes, compétences, qualifications et professions, sera développée en tant qu'instrument visant à favoriser la mobilité au sein de l'UE. C'est un développement avancé de la plateforme EURES pour le placement professionnel et pour les CV internationaux.

Le 11 juillet, **le groupe de projet CED-ADEE s'est réuni afin de discuter le nouveau projet d'annexe 5.3.1 à la DQP**. L'avant-projet du groupe de projet a été préparé par l'ADEE et est centré principalement sur les compétences. Le deuxième projet inclura les résultats d'apprentissage dans des modules, ainsi que la mesure de ces modules en ECTS (système européen de transfert et d'accumulation de crédits). Ce deuxième projet sera prêt le 3 septembre et le groupe de projet se réunira une nouvelle fois le 24 octobre pour finaliser le projet d'annexe et commencer à préparer un document de travail d'accompagnement expliquant certains des nouveaux concepts introduits dans le projet d'annexe.

Le 16 juillet, la députée européenne Bernadette Vergnaud a publié son [projet de rapport sur la DQP](#) (actuellement disponible en français uniquement). Madame Vergnaud soutient également l'amendement du CED prévoyant d'inclure 5000 heures d'études théoriques et pra-

tiques (amendement 57 du projet de rapport). Le rapport n'inclut toutefois pas la référence prévue aux 300 ECTS. Madame Vergnaud, par contre, a proposé une définition des ECTS (amendement 19), dont le CED souligne qu'elle devrait être incluse dans la directive. Certains députés européens sont réticents à accepter l'introduction des ECTS dans la DQP, étant donné que le système n'est pas normalisé au niveau européen. Chaque État membre peut définir le nombre d'ECTS à attribuer à chaque matière dentaire, ainsi que le nombre d'heures que chaque matière doit comporter. Le projet de rapport de Madame Vergnaud contient également un amendement sur les connaissances linguistiques semblable à celui qui est proposé par les professions de soins de santé (Article 53 de la DQP), ainsi que des amendements sur les dispositions relatives aux actes délégués, pour lesquels elle propose de consulter les autorités compétentes et les associations professionnelles nationales (amendements 10 et 86). Pour ce qui est du principe d'accès partiel, Madame Vergnaud propose de conférer aux États membres le pouvoir d'exclure une profession de ce régime (amendement 1).

GT eSANTÉ

Le GT s'est réuni le 11 juin à Bruxelles et le 27 juin en ligne afin de discuter et finaliser le projet de résolution du CED en matière de santé en ligne. Le projet de résolution a été amendé et sera présenté à l'adoption de l'Assemblée générale de novembre. Le GT a également discuté du règlement général sur la protection des données, s'est ensuite occupé de la participation du CED au groupe des parties prenantes en matière de santé en ligne, et a défini les prochaines activités du GT.

GT DISPOSITIFS MEDICAUX

Le 15 juin, Nina Bernot, Directrice du Bureau du CED, a participé à une **consultation des parties prenantes**

sur les actions de la Commission européenne suite à l'affaire des implants mammaires PIP. La Commission progresse, avec des mesures visant à assurer une application plus cohérente et uniforme de la législation actuelle sur les dispositifs médicaux, notamment parce que ces mesures concernent le fonctionnement des organismes notifiés et des vérifications à l'improviste, au niveau national. La Commission prévoit également d'adopter d'ici la fin de l'année un règlement d'application relatif aux organismes notifiés ainsi qu'une recommandation sur les audits. La proposition d'une nouvelle réglementation sur les dispositifs médicaux (destinée à remplacer les directives existantes) est actuellement soumise à la consultation inter-services de la Commission et sera probablement adoptée le 26 septembre 2012. Cette proposition adoptera vraisemblablement un ton plus musclé en ce qui concerne la communication des incidents par les prestataires de soins de santé, ainsi que des dispositions en matière de registres/bases de données pour les implants.

Le 5 juillet, Sara Roda, chargée des politiques du CED, a participé à la **réunion du groupe de travail ad hoc UDI**. La Commission a expliqué de manière générale les dispositions relatives au système d'identification unique des dispositifs (UDI – Unique Device Identification) dans la future réglementation sur les dispositifs médicaux, a présenté le projet de recommandation établissant un système UDI européen, qui comportera des obligations pour les utilisateurs professionnels (chirurgiens-dentistes), et a fourni aux participants les dernières informations sur l'activité de l'International Medical Device Regulator's Forum (IMDRF) et du Groupe de travail UDI. Le CED a demandé l'inclusion dans le projet de recommandation d'une exemption pour les dispositifs sur mesure, qui a été acceptée par la Commission.

Jens Nagaba, membre du GT Dispositifs médicaux et chargé de liai-

son du CED avec le Comité européen de normalisation (CEN), a présenté **un rapport du CED au CEN/TC 55** (Commission technique 55) lors de la réunion qui s'est déroulée le 10 juillet à Bruxelles. Le rapport soulignait l'opposition du CED au développement de normes européennes en matière de prestation de soins bucco-dentaires. Le CED n'a présenté aucune proposition de nouveaux projets de normalisation au sein de la TC 55.

GT SANTÉ BUCCO-DENTAIRE

Le GT Santé bucco-dentaire s'est réuni le 26 juin pour évaluer l'événement du CED sur la santé bucco-dentaire, organisé le jour même au Parlement européen. Le groupe a souligné l'importance du suivi avec les décideurs européens, ainsi que d'une coopération constante avec les autres professionnels de la santé. Le groupe estime que des événements similaires devraient également être organisés par les associations dentaires nationales, afin d'augmenter au niveau national la sensibilisation à la corrélation entre santé bucco-dentaire et santé générale. Il a également été discuté du travail futur du GT et décidé de proposer l'adoption d'un nouveau mandat à l'Assemblée générale du CED en novembre.

Le 17 juillet, **Sara Roda, chargée des politiques du CED, a participé à une téléconférence du projet I2-FRESCO**. Le CED a été invité à participer à ce projet en collaboration avec le CPME à la suite de l'événement du CED sur la santé bucco-dentaire organisé au Parlement européen. Ce projet vise à développer une approche intégrée pour la prévention de la précarité physique. Le CPME dirigera le « Work Stream on Health Literacy and Education », qui s'intéressera à la détection précoce de la précarité physique et à la sensibilisation de la population, par le biais d'un site Web spécialement conçu à cet effet et d'autres outils de campagne. Des conseils seront fournis en matière de

nutrition, d'activité physique et, avec la coopération du CED, de santé bucco-dentaire.

GROUPES DE PROJET DU CONSEIL (GPC) DU CED

GPC ANTIBIOTIQUES EN MÉDECINE DENTAIRE

En mai, à la suite du contact avec le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC), **le Conseil d'administration du CED a décidé de mettre en place un nouveau Groupe de projet sur les antibiotiques**. Le groupe, dénommé Groupe de projet Antibiotiques en médecine dentaire, sera présidé par Susie Sanderson, administratrice du CED. Nikolai Sharkov, administrateur du CED, en fera également partie. La participation au Groupe de projet est ouverte à tout membre du CED ayant une expérience et un intérêt spécifiques dans la question.

Le GPC Antibiotiques en médecine dentaire rencontrera les représentants de l'ECDC le 24 septembre à Bruxelles afin de discuter de l'éventuelle participation du CED à la Journée européenne de sensibilisation au bon usage des antibiotiques (16 novembre), ainsi que d'autres possibilités de collaboration.

GPC COMMUNICATIONS

Dans le cadre du Plan de travail Communications annuel du CED, **la première réunion des chargés de communication du CED** sera organisée le 21 septembre à Bruxelles. Cette réunion permettra aux responsables de la communication des associations dentaires nationales de se renseigner sur le travail du CED, d'échanger les expériences de leur travail quotidien et de s'exprimer sur les activités de communication présentes et futures du CED. Lors de la réunion sont également prévues l'intervention d'un fonctionnaire de la Commission qui fournira des explications sur la directive sur les qualifications professionnelles, ainsi qu'une visite guidée du Parlement européen.

GPC MARCHÉ INTÉRIEUR

Le 25 juin, le **GPC Marché intérieur s'est réuni** afin de discuter et de préparer la position du CED sur le [règlement général sur la protection des données](#) ; de discuter de l'impact de l'introduction éventuelle de la TVA sur la prestation de soins bucco-dentaires suite à la [communication de la Commission sur l'avenir de la TVA](#) ; et de suivre les développements de l'[Euro health Consumer Index report 2012](#) préparé par le Health Consumer Powerhouse. Ce rapport classe les systèmes de soins de santé de 34 pays européens selon différents groupes d'indicateurs de qualité. Les Pays-Bas arrivent en tête du classement. Le tableau des points est disponible [ici](#).

Le GPC a décidé d'écrire à Viviane Reding, vice-présidente de la Commission européenne en charge de la justice, des droits fondamentaux et de la citoyenneté, pour demander des éclaircissements sur certaines dispositions du règlement qui introduisent de nouvelles obligations légales pouvant exercer un fort impact sur les micro, petites et moyennes entreprises. Le GPC entend clarifier i) si des mesures spécifiques, et de quel genre, seront introduites dans les micro, petites et moyennes entreprises par le biais des actes délégués ; ii) si le droit sera maintenu de conserver les données des patients (c'est-à-dire les dossiers dentaires) à des fins telles que des contrôles extérieurs, des procédures de réclamation, l'identification des patients ; iii) les pouvoirs d'enquête des autorités de contrôle d'accéder aux cabinets dentaires, y compris à tout équipement de traitement ainsi qu'aux données personnelles et aux informations nécessaires à l'exercice de leurs fonctions ; iv) l'obligation pour le contrôleur (chirurgien-dentiste) de documenter par écrit les instructions du contrôleur ; il entend également prévenir v) des conséquences financières d'une poursuite judiciaire dans un autre État membre. Selon le règlement, le sujet des données (c'est-

à-dire le patient) a le droit de poursuivre en justice le contrôleur (le dentiste) ou la personne chargée du traitement des données (par ex. réceptionniste, secrétaire, etc.) dans l'État membre de résidence du sujet des données si celui-ci estime que le traitement des données le concernant n'est pas conforme au règlement.

GPC PROFESSIONS LIBÉRALES

Le 25 juin, **une réunion conjointe du GPC Professions libérales et du GPC Marché intérieur** a eu lieu à Bruxelles afin de permettre au GPC Professions libérales de donner son avis sur la position du CED en matière de TVA et de protection des données. Entre autres questions, le GPC Professions libérales a également discuté de l'étude de l'IHS sur les professions libérales, du futur livre vert sur l'esprit d'entreprise européen, ainsi que des activités du CED liées au futur des professions libérales en Europe.

Le 19 juillet, le président du GPC Nikolai Sharkov, le membre du GPC Wolfgang Sprekels et la chargée des politiques du CED Sara Roda ont participé à la « **Journée européenne des professions libérales** » organisée par le Comité économique et social européen. L'objectif de la réunion était de faire le point sur l'état actuel de réglementation et de déréglementation dans les différents États membres, d'échanger des informations à ce sujet et de formuler quelques conclusions à transmettre aux différentes institutions européennes.

SECTION II – GROUPE DE TRAVAIL DU CED AMALGAME ET AUTRES MATÉRIAUX DE RESTAURATION (GT A&ORM)

HISTORIQUE

Le GT A&ORM a été créé en mai 2006 en tant que GT Amalgame afin

d'expliquer la position du CED sur la sécurité de l'amalgame dentaire, compte tenu, en particulier, de la proposition du Parlement européen visant à en restreindre l'utilisation. Au cours des ans, ce GT a contribué au développement de la politique du CED en matière d'utilisation d'amalgame dentaire et de pratique responsable. Il a i) souligné qu'en plusieurs décennies, la recherche n'a pas réussi à mettre en évidence un quelconque risque de santé important lié à l'amalgame dentaire ; ii) demandé aux États membres de veiller à la totale application et mise en œuvre des lois de l'UE sur les déchets ; iii) soutenu l'utilisation de séparateurs d'amalgame qui respectent les normes ISO ; iv) souligné que l'amalgame dentaire continue à être le meilleur matériau d'obturation pour la plupart des restaurations, en raison de sa facilité d'utilisation, de sa durabilité et de son excellent rapport qualité/prix ; v) souligné que les restrictions relatives à l'amalgame dentaire se répercuteraient sur la capacité des patients à se payer des soins bucco-dentaires et porteraient atteinte à la stabilité financière des systèmes de santé ; vi) souligné que les dentistes sont les mieux placés pour identifier les besoins de santé bucco-dentaire de leurs patients ; vii) souligné que l'amalgame doit continuer à faire partie de l'arsenal du chirurgien-dentiste pour répondre du mieux possible aux besoins de ses patients ; et viii) souligné que la prévention des maladies et la promotion de la santé doivent être activement encouragées par les gouvernements nationaux afin de réduire l'utilisation des matériaux de restauration, y compris de l'amalgame dentaire.

ACTIVITÉS ACTUELLES

Depuis 2010, le GT suit la révision de la [Stratégie communautaire sur le mercure](#) et, de façon indirecte, les discussions sous l'égide du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) afin de développer un traité global sur le mercure. À cette fin, le GT a préparé la

[résolution du CED sur l'amalgame](#) (novembre 2010) et la [résolution du CED sur la pratique responsable](#) (novembre 2011). Plus récemment, le GT a élaboré la réponse du CED au projet de rapport [BIOIS](#) intitulé « *Étude sur le potentiel de réduction de la pollution au mercure des amalgames dentaires et des piles* ». Le GT a critiqué le projet de rapport (pour de plus amples informations, voir [l'édition 2/2012 du CED Activites Info](#)). En bref, le CED a appuyé l'option 1 du projet de rapport BIOIS, qui recommande une amélioration de la mise en œuvre de la législation européenne sur les déchets en ce qui concerne l'amalgame dentaire, et a contesté l'option 3, qui recommande l'interdiction de l'usage du mercure en médecine dentaire.

Le 12 juillet, le [rapport BIOIS final](#) a été publié et, alors que le présent article était mis sous presse, le GT mettait à jour sa position sur la question.

Actuellement, la profession dentaire entend contribuer à un scénario de retrait progressif sur 20-30 ans, en soulignant toutefois qu'un tel objectif ne peut être atteint sans le support de programmes de prévention d'envergure au niveau national. Sinon, une interdiction immédiate ne ferait que contribuer à créer, conséquence non désirée, une augmentation des maladies bucco-dentaires non traitées ou même pousser le patient à opter pour une extraction plutôt que pour une restauration. Les pays de l'UE doivent disposer d'une flexibilité suffisante pour introduire des limitations dans l'usage de l'amalgame à un rythme qui soutienne leurs économies nationales respectives.

Le 19 juillet, le Comité scientifique des risques sanitaires émergents et nouveaux (SCENIHR) a été prié de formuler deux avis scientifiques qui intéressent le GT :

1. Demande d'un avis scientifique sur [la sécurité de l'amalgame dentaire et des matériaux de restauration dentaire pour les patients et les utilisateurs](#) ;

2. Demande d'un avis scientifique sur les [effets sur la santé des nanomatériaux utilisés dans les dispositifs médicaux](#).

NOUVEAU NOM, NOUVEAU MANDAT

En mai 2012, le GT Amalgame a été rebaptisé GT Amalgame et autres matériaux de restauration (GT A&ORM) afin d'inclure tout l'éventail des matériaux de restauration dentaire. Les nouvelles tâches du GT incluent le développement d'une synthèse basée sur les preuves relative aux matériaux de substitution, à commencer par ceux qui contiennent du bisphénol A, et la préparation d'une position du CED sur l'utilisation du traitement restaurateur atraumatique (ART – Atraumatic Restorative Treatment).

PRIORITÉS POLITIQUES 2012-2013

Le GT souhaite évaluer l'impact des éventuelles propositions émergeant du rapport final de l'étude BIOIS, ainsi que de la réaction de l'UE à ce rapport, et examiner les rapports provenant des pays où l'amalgame est interdit depuis quelques années. Le GT examinera attentivement les propositions présentées par les gouvernements de plusieurs États membres de changer leur approche de l'utilisation de l'amalgame dentaire compte tenu de la pression des groupes de protection de l'environnement et encouragera et soutiendra les membres du CED dans leur communication régulière en la matière avec les ministères de la Santé et de l'Environnement de leurs pays. Le GT continuera à exprimer activement les opinions de la profession aux intervenants influents, à travailler en liaison avec le Groupe de travail « Amalgame dentaire » du FDI et préparera la position du CED sur les composants importants d'autres matériaux de restauration, ainsi que la position du CED sur les concepts de traitement restaurateur atraumatique et d'intervention minimum.

QUI SONT LES ARTISANS DE CETTE POLITIQUE ?

Les membres du GT sont au cœur de la politique du CED. Les membres actuels du GT sont :

- **le Dr Susie Sanderson**, présidente du GT et chargée de liaison du Conseil, trésorière du CED, présidente du conseil exécutif de la British Dental Association, décorée du titre d'Officier de l'Ordre de l'Empire britannique (OBE) dans le cadre de la New Year Honours list 2012, praticienne de l'art dentaire et auteure d'innombrables articles, Royaume-Uni ;
- **le Dr Audrey Camilleri**, praticienne de l'art dentaire, Association dentaire de Malte, Malte ;
- **le Dr Francisco Rodriguez Lozano**, vice-président du CED, président du CNPT (Comité espagnol de prévention du tabagisme), membre du CGOE – Consejo General de Colegios de Odontólogos y Estomatólogos de España, praticien de l'art dentaire, Association dentaire espagnole, Espagne ;
- **le Prof. Dr h.c. Georg Meyer**, administrateur délégué du Centre de chirurgie bucco-dentaire et maxillo-faciale de l'Université Ernst-Moritz-Arndt de Greifswald, Chambre des dentistes allemands, Allemagne ;
- **le Prof. Dr Gottfried Schmalz**, directeur du département d'odontologie conservatrice et de parodontie de l'Université de Ratisbonne, auteur de « [Biocompatibility of Dental Materials](#) » 2009, lauréat du Distinguished Scientist Award de l'IADR, Chambre des dentistes allemands, Allemagne ;
- **le Prof. Dr John Tzoutzas**, Professeur agrégé en odontologie conservatrice, École de dentisterie, Université d'Athènes, Association dentaire grecque, Grèce ;
- **le Dr Klaas-Jan Bakker**, avocat, Association dentaire néerlandaise – NMT, Pays-Bas ;
- **le Prof. Dr Péter Hermann**, professeur au département Prothèses dentaires, faculté de dentisterie, Université Semmelweis, et président de la

section dentaire de la Chambre des médecins hongroise, Hongrie ;

- **le Prof. Dr Matjaž Rode**, MDD, PhD, professeur du Département de pathologie bucco-dentaire clinique, Centre médical, Ljubljana, Slovénie, vice-président de la Chambre des médecins de Slovénie ;
- **le Dr. Serge Deschaux**, praticien de l'art dentaire, CNSD - Confédération Nationale des Syndicats Dentaires, France.

SECTION III - CONTRIBUTIONS DES ASSOCIATIONS MEMBRES DU CED

LA CONFÉRENCE « EUROPE 2020 – L'AVENIR DES PROFESSIONS LIBÉRALES – QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES » À BRUXELLES

Avec l'Association fédérale allemande des professions libérales (BFB) et l'Association allemande des médecins (BÄK), l'Association dentaire allemande (BZÄK) a organisé début juin à Bruxelles une conférence sur le rôle des professions libérales en Europe, à laquelle ont participé près de 200 invités des institutions européennes et des associations professionnelles internationales.

Dans son allocution, le Président de la BZÄK, le Dr Peter Engel, a souligné les tensions entre la réglementation et la déréglementation européennes qui poursuivent les professions libérales depuis des années. Il appelle à une politique européenne qui réponde mieux aux préoccupations spécifiques des professions libérales. La conférence a conclu que, si le système des chambres est un modèle d'autogestion éprouvé, les chambres doivent revoir leur rôle et se réinventer à l'avenir.

Vous trouverez [ici](#) le programme de la conférence et d'autres informations à ce sujet.

Contribution de la BZÄK, Allemagne

INVITATION AUX PRAGUE DENTAL DAYS

Le 15^{ème} Congrès international Prague Dental Days se déroulera du 3 au 5 octobre 2012 au Centre de congrès de Prague, sous l'égide du Maire de Prague.

Selon la tradition, le programme scientifique du congrès sera axé sur tous les membres de l'équipe dentaire ainsi que sur les étudiants de ces professions. Les sujets de soixante-quatre exposés couvriront toutes les disciplines de l'art dentaire. Nous prévoyons quelque 1300 participants, de la République tchèque et de l'étranger.

Après le succès et le grand intérêt de l'année dernière, le congrès sera une fois encore prolongé par les Days of Children's Prevention, un programme destiné au public profane. L'événement est destiné aux élèves des écoles maternelles et primaires, ainsi qu'aux enfants des centres maternels.

Le traditionnel atelier international pour les membres du CED et les invités sera consacré cette année au thème « Dans quelle mesure les soins bucco-dentaires devraient-ils être couverts par l'assurance maladie? »

Vous trouverez [ici](#) le programme du congrès et le formulaire d'enregistrement en ligne.

Avec la contribution de la Chambre des dentistes tchèques

Les membres du CED désirant de plus amples informations sur les sujets traités dans le bulletin peuvent s'adresser à : ced@eudental.eu